

LA MARSEILLAISE

La Marseillaise dans la Constitution* (1958) :

Titre 1 : De la souveraineté

Art. 2 : « La langue de la République est le français. L'emblème national est le **drapeau tricolore**, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est **La Marseillaise**. La devise de la République est « **Liberté, Égalité, Fraternité** ». Son principe est : **gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.** »

1- Allons enfants de la Patrie
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé,
L'étendard sanglant est levé.
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras,
Egorger vos fils et vos compagnes.

2- Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs !
Combats avec tes défenseurs !
Sous nos drapeaux, que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

3- Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et les traces de leurs vertus.
Et les traces de leurs vertus.
Bien moins jaloux de leur survie
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre !

Refrain :

Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons!
Qu'un sang impur abreuve nos sillons!



Avec l'emblème national, l'hymne national, la devise de la République et son principe, il y a aussi une **Fête Nationale** : le **14 juillet**. Le 14 juillet commémore la prise de la Bastille de 1789. Cette date est devenue officiellement celle de la fête nationale en 1880.

Chaque année, des manifestations sont organisées ce jour-là un peu partout en France : feux d'artifice, bals, spectacles, concerts, etc.



Lexique :

* **Constitution** : texte fondateur de la V^e République qui organise l'ensemble des institutions politiques françaises